

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fany Langlais

<https://www.cadre21.org/membres/2ff1e362c872b4f214a08069>

Date d'obtention : 2021-03-12 20:09:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est une méthode bienveillante, respectueuse de l'intégrité des jeunes et qui semble facile d'utilisation. Processus axé sur la concertation et la collaboration entre les milieux scolaires, policiers et judiciaires qui mise sur l'éducation et la sensibilisation. Cela permet une prise en charge rapide des situations pour éviter qu'elles dégénèrent rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

une rigueur d'intervention encadrée et structurée afin de ne pas omettre des étapes et de ne pas nuire aux enquêtes policières (sans le vouloir) s'il y a lieu.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas demander l'accès aux contenus des sextos, lors de comportements malveillants, toujours référer au service de police.